

COMITÉ DE DÉNEIGEMENT
Municipalité de Notre-Dame-des-Bois

Rapport au Conseil Municipal
le 7 juin, 2021

Lors de la réunion du 6 avril, 2021, le Conseil Municipal a demandé qu'un Comité de déneigement soit créé dans le but de bien étudier la situation actuelle, incluant les équipements nécessaires, et de revenir avec des recommandations.

Les membres du Comité étaient:

Marie Bourgoin
Josée Gaudreau
Claude Granger
Ghislain Lambert
Micheline Roy

Le Comité s'est réuni trois fois, soit le 26 avril, le 10 mai et le 25 mai, 2021. Des compte rendus pour chacune des trois rencontres ont été fait, et le Comité a eu la chance de les revoir et de leurs apporter les changements nécessaires.

Ce rapport est un sommaire des trois compte rendus.

1. L'équipement de déneigement est âgé et apparaît avoir été délaissé au cours des années. La condition de cet équipement a été évalué par un mécanicien fiable. Une liste des réparations et de leurs coûts a été faite.

Caterpillar 910 Loader - année 1981

Il a été acheté seconde main à bas prix – environ 10 000\$
Il a été acheté comme back-up pour la pépinière
Il faudra le remplacer lorsqu'il arrêtera de fonctionner

Le Comité de déneigement recommande de faire le minimum de réparations (pas besoin de réparer toutes les fuites par exemple) et de le garder jusqu'à ce qu'il ne fonctionne plus ou que les coûts de réparations s'avèreraient trop élevés.

Camion Western 10 roues - année 2014

La municipalité continue d'avoir un prêt pour ce camion
Il serait avantageux de mettre les fils électriques dans des conduits pour arrêter que le sel les endommage.

Le Comité de déneigement recommande de procéder avec les réparations nécessaires et de le vérifier de près.

772 BH Niveleuse - année 1990

Cet équipement a une valeur approximative d'entre 25 000\$ et 30 000\$ sur le marché de revente ou d'achat.

Il y a toujours eu des problèmes avec la traction avant qui ne doit être utilisée qu'en basse vitesse. Malheureusement, ça n'a pas été le cas et cela a endommagé l'équipement. La niveleuse n'a pas besoin de traction avant pour fonctionner correctement (les nouvelles niveleuses non pas ça).

Le Comité de déneigement recommande de réparer la niveleuse le plus rapidement possible, sauf la traction avant, pour assurer que l'abat-poussière puisse être répandu à la grandeur de la municipalité à la fin juin ou début juillet. En même temps, pour ne plus briser l'équipement, il faudrait faire débrancher le système électrique des moteurs de la traction avant, et assurer que les employés sont mis au courant que cette fonctionnalité n'est pas disponible. De cette manière ces genres de bris ne se reproduiront plus.

Pick up

Il est fini.

Un autre véhicule est nécessaire pour pouvoir ramasser les pièces et pour faire le tour du territoire.

Le Comité de déneigement recommande d'enlever les équipements et systèmes de contrôles connexes (gratte avant et attache, boîte à sel et contrôle, gyrophare, etc) avant de le mettre en vente pour nos citoyens.

Le Comité de déneigement recommande l'achat d'un camion plus petit et plus économique, usagé de 2 ou 3 ans, en bonne condition et faibles kilomètres.

Le Comité de déneigement recommande de procéder avec l'achat d'un camion 6 roues, et équipements connexes, le plus rapidement possible puisque le processus de soumissions (devis) est très long et les nouveaux camions prennent beaucoup de temps à être livrés. En même temps, le Comité recommande de faire des recherches pour essayer de trouver un camion tout équipé usagé. Si la municipalité arrive à trouver un camion usagé, il s'agirait d'annuler la demande de soumissions en cours.

Le Comité de déneigement recommande qu'un suivi serré se fasse sur le progrès du processus de soumissions pour l'achat d'un camion 6 roues tout équipé pour le déneigement.

2. Pour assurer que l'équipement de déneigement reçoit l'attention nécessaire pour assurer son bon fonctionnement, et ce le plus longtemps possible.

Le Comité de déneigement recommande qu'un mécanicien fiable devrait passer au garage 3 fois par mois pour inspecter l'équipement et faire les réparations nécessaires. Il est important qu'il nous fasse part des réparations importantes qui pourraient s'en venir régulièrement.

3. Malgré une tenue de dossier et de l'information financière au bureau de la Municipalité, il n'y a aucun système qui peut donner toute l'information nécessaire par rapport à un véhicule/équipement donné, aux fins des années. Ceci engendre une certaine difficulté à vraiment évaluer l'équipement pour le travail à effectuer, car il n'est pas possible de connaître tout le travail effectué sur un équipement/véhicule.

Le Comité de déneigement recommande une tenue de dossier par véhicule/équipement pour pouvoir mieux gérer ces actifs de façon informée. Le système pourrait être informatique (en utilisant un module du système SYSGEM) ou papier, mais il est impératif de le commencer le plus tôt possible.

4. **Le Comité de déneigement recommande** que l'équipement soit dûment entretenu par les chauffeurs de façon régulière. Par exemple, les camions devraient être lavés à la grandeur puisque le sel gruge tout. Les camions devraient être lavés à la longueur lorsque le quart de travail est fini et avant que l'autre chauffeur le prenne. Les camions devraient être stationnés à l'extérieur du garage temps et aussi longtemps qu'ils sont mouillés pour réduire la formation de rouille.

5. Il y a avantage à déneiger la 212 et la rue du Parc, généralement. Il y a eu 2 hivers où la municipalité c'est retrouvé dans le trou d'environ 40 000\$ et c'est là qu'ils ont décidé d'arrêter de le faire. Aussi, ce que le contracteur ce fait payer est plus intéressant maintenant, et la SAAQ aurait avantage à être plus intéressée à nous remettre le contrat. Val Racine a récemment négocié raisonnablement avec la SAAQ.

Le Comité de déneigement recommande que la Municipalité fasse une demande un an d'avance pour reprendre ce contrat, si nous avons l'équipement pour le faire. C'est à dire en septembre 2021.

6. Le tas de sable a été recouvert de bâches dans le passé. Ceci entraîne des difficultés avec les voisins car le sable se fait emporter par le vent et cause du bruit.

Le Comité de déneigement recommande que la Municipalité se procure un abris pour recouvrir le tas de sable. Avoir un abris plus permanent qu'une bâche a aussi l'avantage de pouvoir traiter le sable de façon qu'il ne gèle pas l'hiver et, par conséquent, est plus facile à épandre.

7. Il y a eu plusieurs façons, dans le passé, de surveiller le personnel qui travaille du garage.

Le Comité de déneigement recommande que pour assurer des directions claires et précises, que seulement le responsable des Travaux Publics, ou le Directeur Général, fasse affaire et donne des consignes aux employés du garage. Aucun conseillers municipaux ont la responsabilité ou le devoir de diriger les employés du garage. Par conséquent, il est important que les conseillers municipaux ne se rendent pas au garage pour discuter directement avec les employés, mais posent leurs questions au

responsable des Travaux Publics ou au Directeur Général.

8. ***Le Comité de déneigement recommande*** que lorsque des nouveaux employés sont recherchés pour faire du travail de voirie et du déneigement, il est important lors de la publication d'être très précis par rapport aux tâches à accomplir, l'expérience recherchée, le salaire offert, et de vérifier les références demandées. Par exemple, nous nous attendons que les personnes employées s'y connaissent suffisamment pour faire des changements d'huile et du graissage, mais aussi pour savoir quand la machinerie doit être emporté pour être réparé. ***Il ne faut pas avoir de réparation fait "maison" qui peut entraîner des dommages plus important.***